

# des délibérations du conseil municipal de Doussard

Nombre de Conseillers en exercice :

**27**

Présents et représentés :

**26**

L'An **DEUX MIL VINGT QUATRE**, le **vingt deux mai** à dix-neuf heures, le conseil municipal dûment convoqué le 16 maïo, en séance ordinaire, s'est réuni en la Maison des associations, Salle Rhin Danube, sous la présidence de Madame Marielle JUILIEN, Maire,

Étaient présents :

Mme Marielle JUILIEN, Maire

MME Anne-Gabrielle MATHIEU, Laurence GODENIR, Christine CLAUDE et MM. Nicolas BALMONT, Jean-Baptiste DELEBECQUE, Richard FROSSARD et Bernard CHATELAIN-CADET, adjoints

MME Jacqueline CORRE, Denise AVRILLIER, Sylvie CATTANEO, Isabelle DAGAND, Delphine FALQUET, Cécile CHAMPION, Margaret GOURDIN, Antonia CHARLES et MM., David HERRERO, Yoann COURSEL et Aurélien CASTILLE.

Étaient excusés :

Mme Nadine JACQ a donné procuration à M. Laurence GODENIR

Mme Fanny ZINGER a donné procuration à Mme Marielle JUILIEN.

M. Stéphane GAILLARD a donné procuration à Mme Anne-Gabrielle MATHIEU.

M. Davy COATEVAL a donné procuration à M. Yoann COURSEL.

M Hugo CHAVANNE, a donné procuration à M. Nicolas BALMONT.

M. Philippe CHAPPET a donné procuration à Mme Antonia CHARLES.

M. Pierre DEMAISON a donné procuration à Mme Margaret GOURDIN.

M. Mathieu ROCHETTE absent.

Secrétaire de Séance Mme Christine CLAUDE

**N° 2024-033**

**Budget principal**  
**Approbation du**  
**compte de gestion**  
**2023**

**LE MAIRE EXPOSE**

Le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
**APRES EN AVOIR DELIBERE**  
**A l'unanimité- 26 voix pour**

**APPROUVE** le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2023. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Le Secrétaire,  
Christine CLAUDE



Le Maire,  
Marielle JUILIEN



Le maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat le :  
Publié le